

28^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE
NAYPYITAW, 14-15 OCTOBRE 2014

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

le 31 octobre 2014

Sommaire

28-2 Rapport du chef du Secrétariat	3
28-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre, juin-septembre 2014.....	4
28-2-C État des lieux de la sensibilisation, juin-septembre 2014.....	6
28-3 Rapport de la Banque mondiale/FMDT, et précisions sur le projet de renforcement de la gestion des revenus mené par la Banque mondiale et le FMI.	8
28-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre.....	10
28-4-A Termes de Référence pour les validateurs et protocole relatif à la participation de la société civile	11
28-4-B Situation actuelle du projet pilote sur la propriété réelle	12
28-4-C Sierra Leone : Demande de prorogation de l'échéance de rapportage	13
28-4-D Examen conjoint par le Secrétariat de l'ITIE et la Banque mondiale de l'assistance technique du FMDT pour l'ITIE : Projet de rapport Scanteam	14
28-5 Rapport du Comité de Validation.....	15
28-5-A Examen du Secrétariat : Tchad	15
28-5-B Examen du Secrétariat : Indonésie	16
28-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	17
28-6-A Évaluation de la demande de Candidature : Colombie	17
28-6-B Évaluation de la demande de Candidature : Royaume-Uni.....	18
28-7 Rapport du Comité de Gouvernance.....	19
28-8 Projet de plan de travail 2015 du Secrétariat international.....	19
28-9 Rapport du Comité des Finances.....	20
28-9-A Mises à jour financières 2014 et budget 2014 révisé.....	20
28-9-B Budget 2015 : Changement proposé de méthodes comptables pour passer de la comptabilité de trésorerie à la comptabilité d'exercice	20
28-10 Réunions du Conseil d'administration en 2015 et Conférence mondiale de 2016.....	21
28-11 Divers.....	21
Participant List.....	22

Annexe A : Décisions du Conseil d'administration sur le statut et les demandes de prorogation de pays individuels.....	27
Décision du Conseil d'administration concernant l'Azerbaïdjan.....	27
Décision du Conseil d'administration concernant le Tchad	27
Décision du Conseil d'administration concernant l'Indonésie	28
Décision du Conseil d'administration concernant la Colombie.....	29
Décision du Conseil d'administration concernant le Royaume-Uni.....	29
Décision du Conseil d'administration concernant la demande de prorogation de la Sierra Leone.....	30

PROCÈS-VERBAL DE LA 28^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

LE 14 OCTOBRE 2014

28-1 Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

La Présidente inaugure la réunion en présentant les nouveaux membres du Conseil d'administration qui représentent le collège des pays soutenant l'ITIE. Le Conseil d'administration souhaite la bienvenue à Mme Immaculada Montero-Luque, chargée de politique à la Commission européenne, et à sa suppléante, Mme Carné de Trécesson, ambassadrice chargée de la responsabilité sociale de l'entreprise au ministère français des Affaires étrangères. Le Conseil d'administration souhaite également la bienvenue à Mme Mary Warlick, du Département d'État américain, qui est la suppléante de M. Mark Pearson. La Présidente souligne que même si le quorum est atteint, de nombreux membres et suppléants représentant des pays mettant en œuvre la Norme en œuvre ne sont pas présents. Donnant suite à une recommandation du Comité de Gouvernance, le Conseil d'administration convient que ceux de ses membres qui ne pourront assister à l'une de ses réunions auront la possibilité de suivre les débats via Skype. La Présidente note que si des membres du Conseil d'administration ne peuvent assister à une réunion donnée, ils devraient faire connaître leurs vues par écrit en amont de cette réunion. La Présidente propose de légères modifications à l'ordre des points de l'ordre du jour. Celui-ci est adopté.

28-2 Rapport du chef du Secrétariat

Jonas Moberg exprime sa reconnaissance au gouvernement du Myanmar pour sa disposition à organiser la réunion. Il reconnaît également la collaboration étroite entre les parties prenantes de ce pays et le Secrétariat international dans les préparatifs de la présente réunion du Conseil d'administration et des événements parallèles. Jonas Moberg fait le point des activités du Secrétariat depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, en rappelant les éléments suivants :

- Une activité considérable a eu lieu pour préparer la publication de la première série de **rapports ITIE** en vertu de la Norme ITIE. Le nombre des rapports attendus d'ici la fin de l'année pourrait s'élever à 38. Depuis la dernière réunion du Conseil d'administration en juillet, un aspect clé de l'activité du Secrétariat avait consisté à prêter assistance aux pays dans leur rapportage ITIE.
- Le Secrétariat a mené à bien différentes activités de **formation**, notamment au niveau régional à l'intention de Coordinateurs nationaux à Addis Abeba et à Dakar, ainsi que des formations principalement dans les pays pour les Groupes multipartites. Au cours des deux derniers mois, les représentants d'une vingtaine de pays ont participé à des ateliers de formation régionaux et nationaux. Le Secrétariat international a également reçu la visite de juges fédéraux nigériens et de

délégations du Myanmar, de la Namibie, de la Sierra Leone et de la Russie. Il a commencé à élaborer une nouvelle stratégie de formation pour 2015.

- Des **efforts de communication**, qui ont porté sur la publication de blogs, d'articles d'actualité et de fiches d'information mises à jour, y compris une nouvelle fiche d'information sur la Chine, ont été faits. Le Secrétariat a également entamé des préparatifs à une refonte du site Web de l'ITIE dans lequel l'accent sera mis non plus sur l'ITIE en tant qu'organisation, mais plutôt sur les pays qui mettent en œuvre l'ITIE et sur l'information qui est générée par l'Initiative.
- Les travaux concernant l'établissement de **normes de présentation de données** se poursuivent en collaboration avec le FMI : il s'agit d'y inclure le codage pratiqué par le FMI dans l'élaboration de rapports ITIE.

28-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre, juin-septembre 2014

Jonas Moberg présente ce document en soulignant qu'il importe avant tout de se concentrer sur les progrès des différents pays, ainsi que sur leurs difficultés, plutôt que sur le format du rapport. Sans y voir une tendance particulière à l'amélioration ou à la dégradation de la situation au cours des trois derniers mois, il note que certains pays peineront à tenir l'échéance de fin d'année pour la publication de leurs rapports. L'**Albanie**, le **Libéria** et le **Kazakhstan** ont publié des rapports basés sur la nouvelle Norme.

Presque tous les pays de mise en œuvre ont publié des **rapports d'activité annuels**. Le Secrétariat a publié un résumé des conclusions de ces rapports sur le site Web de l'ITIE.

Il ressort du Rapport d'avancement de la mise en œuvre que six pays éprouvent des difficultés particulières sur le plan des échéances : l'**Afghanistan**, la **République centrafricaine**, l'**Indonésie**, **Sao Tomé-et-Principe**, le **Tadjikistan** et le **Yémen**. Jonas Moberg note que l'Irak devrait peut-être y être inclus et invite Eddie Rich à fournir davantage de détails sur les pays qui sont actuellement confrontés à des situations d'instabilité et de conflit.

Eddie Rich évoque les crises humanitaires, politiques et sécuritaires qui sévissent actuellement dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, en particulier la crise de l'Ebola en **Guinée**, au **Libéria** et en **Sierra Leone**, la détérioration de la situation sécuritaire au **Nigéria** par suite des actions de Boko Haram, le conflit au Moyen-Orient, lié notamment aux agissements de l'ISIS, et les guerres civiles qui perdurent en **Libye**, au **Yémen** et en **Ukraine**.

Il fait ressortir le fait que les pays possédant de grandes richesses naturelles sont généralement fragiles, et il considère qu'une telle situation explique en partie la raison d'être de l'ITIE. Il fait aussi remarquer que la détérioration de l'état de droit dans de tels pays est susceptible d'y compromettre l'efficacité de l'ITIE et l'implication de la société civile dans le processus. La manière d'affronter de tels problèmes varie d'un pays à l'autre et fait appel aux différents outils prévus par la Norme ITIE, ajoute-t-il. Dans certains cas, en réponse à la demande de pays de mise en œuvre, la prorogation des échéances en conformité avec

l'Exigence 1.6.d de la Norme pourrait constituer une solution appropriée. Dans d'autres cas, une suspension pourrait s'imposer, conformément à l'Exigence 1.7. La radiation peut également être envisagée en dernier ressort. Mais malgré la situation très délicate de nombreux pays, l'ITIE continue souvent à y progresser dans des circonstances difficiles, souligne-t-il. La **Sierra Leone** a présenté une demande de prorogation de son échéance de déclaration. Le Secrétariat s'attend à recevoir du **Libéria** une demande de report de la Validation qui devait y être entamée en juillet 2015. L'**Irak** a fait des progrès dans son rapportage malgré les retards intervenus dans sa collecte de données. Le **Yémen** a été suspendu à trois occasions en raison de retards de rapportage, et il est probable que le pays manquera à nouveau son échéance de rapportage, qui tombe en décembre 2014. En **Ukraine**, la guerre civile a fait dérailler la mise en œuvre de l'ITIE, mais y a accru la nécessité de disposer de l'information contenue dans les rapports ITIE. En **République centrafricaine**, la mise en œuvre s'est enlisée, bien que le déploiement d'une mission onusienne de maintien de la paix en septembre pourrait y améliorer la situation sécuritaire. La Secrétariat doit en principe procéder à un examen des mesures correctives menées en **Afghanistan**, mais les circonstances difficiles que le pays traverse actuellement pourraient retarder cet examen.

Jim Miller recommande que la Présidente écrive au nom du Conseil d'administration de l'ITIE aux Groupes multipartites de pays confrontés à de graves difficultés pour leur faire part du soutien et des encouragements du Conseil d'administration. La Présidente rappelle qu'elle a écrit aux dirigeants des pays ouest-africains affectés par l'Ebola. Elle se dit d'accord pour se pencher sur d'autres cas et écrire aux dirigeants concernés si cela est approprié.

Faith Nwadishi rend compte de sa visite en **Éthiopie**. Elle note que par suite de ses entretiens avec des représentants de la société civile pendant les deux semaines précédentes, des groupes de la société civile ont prévu de tenir une assemblée générale en novembre pour désigner leurs délégués au Groupe multipartite. Elle s'est également enquis de la situation de la société civile au **Niger**, où Ali Idrissa a été brièvement détenu en juillet.

S'agissant de la situation au **Niger**, Abdoul Aziz Askia déclare que l'arrestation d'Ali Idrissa était regrettable et que toutes les parties prenantes se sont unies pour condamner cette arrestation et exiger la remise en liberté immédiate d'Ali Idrissa. Ce dernier exprime sa reconnaissance envers la Présidente et les autres membres du Conseil d'administration pour leur soutien. Tout en notant que la liberté d'expression ne fait pas sérieusement problème au Niger, il met en garde contre toute réduction de la latitude d'action de la société civile dans ce pays.

Fabby Tumima note que les conditions auxquelles font face les OSC locales au **Myanmar** sont toujours problématiques. Il évoque le communiqué de presse de la Myanmar Alliance for Transparency and Accountability en date de la veille. Il souhaite être mis au courant des progrès sur les questions qui ont été soulevées dans le cadre de la demande de candidature du Myanmar, y compris celles de la propriété réelle et de la transparence des contrats, ainsi que celle d'un environnement porteur pour l'action de la société

civile, particulièrement dans les régions. En réponse, Dyveke Rogan explique que les thèmes de la transparence des contrats et de la propriété réelle ont été inclus aux TdR de l'étude de cadrage et qu'il est donc prévu d'établir si la divulgation des contrats est possible et de fixer une méthodologie pour le compte-rendu de la propriété réelle. Elle reconnaît la validité des préoccupations de certains concernant la latitude offerte à la participation de la société civile au niveau infranational, et note que des évolutions positives ont été enregistrées ces derniers mois, notamment par la tenue d'entretiens au niveau du Groupe multipartite, par l'établissement de quatre projets pilotes infranationaux, et par l'organisation de rencontres de sensibilisation à Kayiin, Kachin et Mandalay.

Marinke van Riet indique qu'en dépit de l'instabilité politique en **Ukraine**, le Groupe multipartite y est toujours fonctionnel, mais que les retards intervenus dans le décaissement des subventions FMDT continuent à dresser un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'ITIE. Paolo de Sa explique que la demande de subvention n'a pas encore été finalisée. En réponse à Marinke van Riet, qui s'interroge sur la politique de deux poids deux mesures qui semble s'appliquer aux suspensions, et citant l'exemple de la **République centrafricaine** et de l'**Irak**, Jonas Moberg explique que la RCA a été suspendue à la suite du coup de force de mars 2013 et aussi du fait que les violences qui y ont éclaté subséquemment ont rendu la mise en œuvre de l'ITIE pratiquement impossible. Le gouvernement de transition entré en fonction en janvier 2014 a demandé un renouvellement de la suspension. Quant à l'Irak, les violences qui y ont eu lieu n'ont pas sensiblement perturbé les activités à Bagdad et le changement de gouvernement s'est fait dans le respect de la constitution irakienne. Marinke Van Riet souligne également le défi de taille auquel fait encore face le Conseil d'administration avec la mise en œuvre de la nouvelle Norme, étant donné que de nombreux pays subissent déjà des retards importants et auront vraisemblablement besoin d'une prolongation du délai pour publier leurs rapports d'ici la fin de l'année.

Maria Inmaculada Montero-Luque salue l'importance accordée par le Secrétariat international au thème de **l'accessibilité des données** dans le dernier Rapport d'avancement de la mise en œuvre. Elle demande des éclaircissements sur la relation entre le FMI et le Secrétariat concernant les modèles de formulaires de déclaration. Elle recommande que le tableau récapitulatif des rapports ITIE contienne une colonne sur la comparabilité des données ITIE avec celles d'autres sources.

Ali Idrissa souhaite être mis au courant des progrès des réformes touchant aux entreprises d'État en **République démocratique du Congo**. Bady Baldé rapporte qu'il y a eu des progrès depuis la dernière réunion du Conseil d'administration. Les parties prenantes en RDC sont toujours attelées à une refonte du code minier. Des divulgations supplémentaires de la part des entreprises d'État sont attendues dans le prochain rapport ITIE, qui sera publié selon la Norme ITIE.

28-2-C État des lieux de la sensibilisation, juin-septembre 2014

Jonas Moberg présente ce document en mettant les points suivants en évidence :

- **L’Australie** a achevé son projet pilote sur l’ITIE. La recommandation qui s’en dégage est qu’il est dans l’intérêt du gouvernement de mettre en œuvre la Norme ITIE. Les entreprises appuient tout particulièrement le processus. Jonas Moberg s’est entretenu le 24 septembre avec le ministre de l’Industrie, M. Ian Macfarlane.
- Le **Mexique** a approuvé la loi portant réforme du secteur énergétique et continue à considérer la mise en œuvre de l’ITIE d’un œil favorable, mais l’annonce officielle de cette mise en œuvre se fera probablement attendre un certain temps.
- **L’Allemagne** a progressé vers la mise en œuvre de l’ITIE. La Présidente doit assister à une réunion de lancement de l’ITIE dans ce pays fin novembre.
- Une délégation du ministère de l’Économie de **Russie** a rendu visite au Secrétariat en juillet.
- Le **Liban** s’intéresse à une possible mise en œuvre de l’ITIE et le gouvernement doit organiser une conférence régionale en octobre.
- Clare Short et Jonas Moberg se sont rendus en **Malaisie** avant la réunion du Conseil d’administration. Le gouvernement et Petronas se sont tous deux montrés intéressés à une poursuite des discussions.

Alan McLean demande des précisions sur l’avancement du dossier au **Gabon**. Le Secrétariat international rapporte que le gouvernement de ce pays envisage une éventuelle demande d’adhésion à l’ITIE.

Michel Okoko et Pablo Valverde se sont rendus en septembre en **Guinée équatoriale**, où ils ont rencontré des parties prenantes qui leur ont paru très désireuses de soumettre une demande de candidature.

Manuel Adamini propose que les différents rapports et documents (Rapport d’avancement de la mise en œuvre, État des lieux de la sensibilisation, Stratégie de sensibilisation, Plan de travail du Secrétariat et Rapport ITIE/FMDT Scanteam) fassent l’objet d’un examen en bloc. Tout en reconnaissant la valeur de cette suggestion, Jonas Moberg note que le Rapport d’avancement de la mise en œuvre et l’État des lieux de la sensibilisation ne visent pas à brosser un tableau complet des progrès, mais plutôt à attirer l’attention sur les défis à relever.

Fabby Tumiwa note que le **Laos** s’est montré plusieurs fois intéressé à l’ITIE au cours des dernières années. Jonas Moberg fait ressortir que le soutien politique de ce pays demeure incertain.

Faith Nwadishi souhaite savoir dans quelle mesure des pays ayant pris un engagement envers l’ITIE sans cependant le faire suivre par une demande d’adhésion peuvent toujours être considérés comme étant engagés envers l’ITIE. Le Secrétariat international explique que cela varie d’un pays à l’autre en fonction du potentiel offert à l’ITIE et des chances de succès.

Maria Inmaculada Montero-Luque rapporte que par suite de l’adoption des directives comptable et

transparence de l'UE, on peut s'attendre à voir davantage de pays membres de l'UE adhérer à l'ITIE. Des pays comme la **France** ont transposé la directive de l'UE dans leur législation nationale. Au mois de septembre, le **Royaume-Uni** est en passe de finaliser son propre projet de loi. **L'Italie** a transmis la directive pour approbation par le parlement italien et **la Suisse** a fait part de son intention d'amender les lois et réglementations existantes sur la transparence des entreprises extractives afin de les aligner sur les dispositions des directives comptable et transparence de l'UE ainsi que sur le Dodd Frank Act des Etats-Unis.

Au nom de la société civile en **Afrique du Sud**, Marinke van Riet transmet à la Présidente une invitation à assister au sommet du Alternative Mining Indaba. Clare Short note que le récent remaniement ministériel en Afrique du Sud ouvre de nouvelles possibilités de discussions avec ce pays, mais qu'elle n'a pas reçu d'invitation de la part d'OSC sud-africaines. Marinke explique un intérêt grandissant de groupes locaux de la société civile à former une coalition PCQVP afin de travailler sur les divulgations obligatoires et/ou l'ITIE.

Pekka Hukka rapporte que le Comité de Candidature et de Sensibilisation a entrepris d'examiner l'efficacité de la stratégie de sensibilisation, et notamment la réponse à donner aux pays qui se montrent intéressés à mettre en œuvre l'ITIE.

Actions

Le Comité de Candidature et de Sensibilisation réexaminera la stratégie de sensibilisation avec le soutien du Secrétariat international.

28-3 Rapport de la Banque mondiale/FMDT, et précisions sur le projet de renforcement de la gestion des revenus mené par la Banque mondiale et le FMI.

Paolo de Sa explique que le FMDT-ITIE va être clôturé progressivement pour être remplacé par une facilité destinée à fournir un appui plus global à la résolution des problèmes de gouvernance tout au long de la chaîne de valeur du secteur extractif. La division SEGOM (Énergie, Gaz, Pétrole et Mines) de la Banque mondiale, qui a jusqu'ici soutenu l'ITIE financièrement, fait désormais partie d'une « Pratique mondiale Industries extractives » dont le soutien au secteur extractif proviendra d'un nouveau fonds d'affectation, l'Extractives Global Practice Support (EGPS - Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la gestion du soutien accordé par la Pratique mondiale en matière d'industries extractives). Il est prévu que ce fonds d'affectation sera en place d'ici à janvier 2015. Le FMDT-ITIE, qui doit arriver à expiration en décembre 2015, a publié son second rapport d'activité annuel. Afin de réduire les frais de transaction de ce fonds et résoudre les problèmes liés au montant insuffisant des subventions ou à leur durée d'affectation trop courte, la Banque mondiale a décidé de passer à un programme de cinq ans.

Andrew Schoeffel présente un exposé sur le **Projet de renforcement de la gestion des revenus mené par la Banque mondiale et le FMI**. Ce projet vise à améliorer l'interopérabilité des données à travers la prise des mesures suivantes : exécution d'une étude documentaire des bonnes pratiques internationales ; visites sur

le terrain (si nécessaire) ; formulation d'options possibles pour la déclaration améliorée et standardisée des données ITIE et pour une amélioration de l'accès à ces données ; et test des données ITIE rapportées dans le cadre de la Norme. Andrew Schoeffel souligne que le projet ne vise pas à prescrire des règles pour la déclaration de données ITIE, et pas davantage à restreindre la latitude des Groupes multipartites à rapporter l'information de la manière convenant le mieux à leurs besoins.

Manuel Adamini fait remarquer que les investisseurs salueront la possibilité de disposer de données comparables permettant aux agences de notation financière d'utiliser les données ITIE dans leurs analyses des risques et leurs évaluations de pays. D'autres membres du Conseil d'administration se montrent préoccupés des charges de travail supplémentaires qui en découleraient pour des pays ainsi que du fait que la norme de gestion des revenus du FMI ne répond pas aux critères de données ouvertes qui sont si importantes pour la société civile.

Jonas Moberg explique que ce projet cadre avec l'Exigence 6 de l'ITIE et que, par conséquent, le projet Banque mondiale/FMI n'imposera pas de sollicitations supplémentaires.

28-2-B Azerbaïdjan (séance à huis clos, à laquelle n'assistent que les membres du Conseil d'administration et leurs suppléants)

Plusieurs réunions à huis clos du Conseil d'administration sont consacrées à l'Azerbaïdjan. Suite à une invitation du gouvernement d'Azerbaïdjan, une mission d'information s'est rendue en Azerbaïdjan du 19 au 22 septembre 2014. Certains membres du collège de l'industrie estiment que la Validation devrait se faire comme prévu à la mi-2015, laissant ainsi plus de temps pour l'application des mesures correctives. Le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE exprime des inquiétudes quant aux conséquences de la décision du Conseil d'administration pour une participation de l'Azerbaïdjan à l'ITIE à l'avenir. Le Conseil d'administration adopte les conclusions suivantes le 15 octobre. Ces conclusions sont diffusées aux membres du Conseil d'administration et aux suppléants par le biais de la Circulaire 180 du Conseil d'administration pour adoption finale tacite :

Le Conseil d'administration discute des conclusions de la mission d'information et reconnaît que la situation dans laquelle se trouve la société civile en Azerbaïdjan est inacceptable. La mise en œuvre de l'ITIE dans ce pays ne peut se poursuivre dans les circonstances actuelles imposées à la société civile.

Tous les représentants de la société civile au Conseil d'administration appellent à la suspension immédiate de l'Azerbaïdjan conformément à l'Exigence 1.7(a).

Le Conseil d'administration fonde sa discussion sur le rapport de la mission d'information, qui est parvenue à la conclusion que l'Exigence 1.3(a-e) n'est pas observée dans ce pays. Le Conseil d'administration invite le gouvernement d'Azerbaïdjan à réaffirmer son engagement à collaborer avec la société civile et à garantir le maintien d'un environnement favorable à la participation de cette dernière à l'ITIE. Le Conseil d'administration demande en outre que le gouvernement et le Groupe multipartite en Azerbaïdjan prennent des mesures pour que la société civile puisse reprendre son rôle au sein du processus ITIE et accomplir les tâches prévues au plan de travail de l'ITIE, notamment en veillant à ce que les représentants de la société civile activement engagés dans le processus ITIE puissent :

(i) Accéder librement à des financements, y compris à ceux de la Coalition ITIE, et en faire usage pour la

poursuite de leurs activités. Plus particulièrement, le gouvernement est prié de s'assurer que la Coalition ITIE et ses membres et employés puissent accéder à leurs comptes en banque et enregistrer de nouvelles subventions accordées en soutien d'activités liées au processus ITIE et à la gouvernance des ressources naturelles, et d'éviter d'imposer toutes nouvelles restrictions aux activités des ONG en matière de gestion des ressources naturelles.

(ii) S'exprimer librement sur le processus ITIE et faire connaître leurs vues sur la gouvernance des ressources naturelles sans crainte de représailles ou d'actes de harcèlement à l'encontre de membres de la société civile très engagés dans le processus ITIE. Plus particulièrement, le gouvernement est prié de faire en sorte que la Coalition puisse accéder librement à certains lieux pour y organiser des manifestations publiques liées à l'ITIE, et y mener des campagnes de sensibilisation et des débats intéressant le processus ITIE et la gouvernance des ressources naturelles.

(iii) Organiser des formations, des réunions et des événements liés aux processus ITIE et à la gouvernance des ressources naturelles.

Le Conseil d'administration décide que l'étude des progrès de l'Azerbaïdjan dans l'exécution de ces actions sera évaluée d'une part sur le respect des exigences de l'ITIE tel qu'il apparaîtra dans le rapport ITIE 2013 de ce pays, et d'autre part sur l'application de la Norme ITIE. Le Conseil d'administration décide également qu'une Validation anticipée sera menée à partir du 1er janvier 2015 pour être achevée au plus tard au début de février 2015, afin d'être débattue lors de la réunion de février du Conseil d'administration. S'il ressort de la Validation que l'Azerbaïdjan a rempli toutes les exigences de l'ITIE, le pays conservera son statut de pays Conforme aux exigences de l'ITIE en accord avec l'Exigence 1.6(b). S'il ressort de la Validation que l'Azerbaïdjan a réalisé des progrès significatifs vers la Conformité sans avoir satisfait à toutes les exigences, l'Azerbaïdjan verra son statut réduit de celui de pays Conforme à celui de pays Candidat en accord avec l'Exigence 1.6(b). S'il ressort de la Validation que l'Azerbaïdjan n'a pas enregistré de progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE, l'Azerbaïdjan sera radié en accord avec l'Exigence 1.6(b). S'il ressort qu'un aspect significatif des Principes et des Exigences de l'ITIE n'est manifestement pas observé, le Conseil d'administration prononcera la suspension ou la radiation du pays en accord avec l'Exigence 1.7(a).

Il est proposé qu'une mission de haut niveau pourrait se rendre à Bakou pour faire passer ce message.

Actions

Le Conseil d'administration examinera l'opportunité d'envoyer une mission de haut niveau à Bakou pour communiquer la décision du Conseil.

L'Azerbaïdjan aura à subir, à partir du 1er janvier 2015, une Validation anticipée en accord avec la Norme ITIE.

15 OCTOBRE 2014

28-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Daniel Kaufman rapporte que le Comité de Mise en œuvre a discuté du projet de Termes de Référence pour les validateurs, y compris le protocole relatif à la participation de la société civile qui a été soumis à la considération du Conseil d'administration, et qu'il les a acceptés en principe.

28-4-A Termes de Référence pour les validateurs et protocole relatif à la participation de la société civile

Dyveke Rogan présente ce document, soulignant les points suivants :

- Les TdR pour les validateurs ont pour but de les orienter sur la manière dont il convient d'évaluer la conformité avec les Exigences de l'ITIE, et en particulier sur les éléments de preuve qu'il est nécessaire de recueillir pour justifier les évaluations.
- Les TdR prévus s'articulent sur les trois piliers de l'évaluation que sont : 1) la supervision exercée par le Groupe multipartite sur le processus ITIE ; 2) la divulgation des paiements et des revenus et l'information contextuelle ; et 3) les effets et l'impact du processus. De façon analogue, le protocole proposé sur la participation de la société civile vise à orienter les validateurs sur la manière dont la participation de la société civile au processus ITIE doit être évaluée.

La Présidente fait remarquer que ces documents ne sont encore que des projets et que le Comité de Mise en œuvre souhaite obtenir un accord de principe à leur sujet de la part du Conseil d'administration. Il sera nécessaire de procéder à de nouvelles consultations avec des pays de mise en œuvre et des validateurs avant de pouvoir soumettre la version définitive au Conseil d'administration pour adoption par voie de Circulaire. Il est prévu que les TdR et le protocole entreront en vigueur le 1er janvier 2015. Alan McLean fait remarquer que l'accord de principe sur ces documents devra s'appliquer à toute Validation qui aura lieu avant la série de Validations prévue en 2015.

Michel Okoko suggère qu'en plus du protocole relatif à la participation de la société civile, le Conseil d'administration se penche sur l'élaboration d'un protocole semblable pour les gouvernements et les entreprises. Stuart Brooks rappelle que la question a été examinée par le passé et que les entreprises avaient conclu qu'un tel protocole n'était pas nécessaire. Brendan O'Donnell suggère que les principales recommandations du prochain rapport MSI Integrity soient passées en revue dans le cadre de ces consultations élargies. Dyveke Rogan note que les documents incorporent déjà des questions mentionnées dans les premières versions du rapport MSI Integrity, telles que celle touchant aux conflits d'intérêts. La Présidente note qu'elle n'a pas vu le rapport MSI Integrity qui est encore à l'état de projet. Il est convenu que les conclusions principales seraient transmises au Conseil d'administration lorsqu'il y aurait une version finalisée.

Dyveke Rogan rapporte que le Comité est parvenu à un consensus sur l'option 1 de la section 2.6 qui est libellée ainsi : « Pour des raisons contextuelles, le Conseil de l'ITIE devra revoir l'environnement élargi dans lequel opère l'ITIE en se référant par exemple à des indicateurs ou à d'autres types d'évaluations pertinents aux problématiques évoquées aux points 2.1 à 2.5 ci-dessus. ».

S'agissant de la sélection des validateurs, Jim Miller et Maria Immaculada Montero-Luque demandent à obtenir davantage de précisions sur les procédures applicables et les lignes directrices. Sam Bartlett rappelle au Conseil d'administration que la Norme ITIE, à la section 3.3 du Guide de Validation (p. 38), établit le processus par lequel les pays peuvent exprimer leur consentement à la sélection du validateur. Dyveke Rogan note que le Conseil d'administration a convenu à Mexico que le Comité de Validation formulerait des procédures pour le recrutement de validateurs et réexaminerait le pool existant de validateurs aussitôt que les TdR auront été arrêtés. Matthew Bliss recommande que le Comité de Mise en œuvre et le Comité de Validation se concertent de nouveau afin de finaliser les TdR.

En ce qui concerne la question de la déclaration ITIE par projet, Dyveke Rogan rapporte que le Comité a décidé de recommander la suppression de la note de bas de page et de souligner le terme « à condition que », en le mettant en gras. Le libellé des TdR serait ainsi aligné sur celui de la Norme, c'est-à-dire : « Une déclaration par projet est requise, pour autant que ce soit conforme aux normes reconnues de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis (SEC – Commission américaine des opérations boursières) et aux futures exigences de l'Union européenne. » Les interprétations divergent encore quant au libellé de la disposition 5.2 (e) : la déclaration par projet est-elle exigée à l'heure actuelle ou pas ? Le Conseil d'administration a cependant décidé d'adopter les amendements aux TdR pour les validateurs tels que suggérés par le Comité de Mise en œuvre.

Actions

Le Comité de Validation élaborera des procédures pour le recrutement de validateurs et examinera le pool actuel de validateurs.

Le Secrétariat international consultera les Groupes multipartites de pays de mise en œuvre ainsi que des validateurs sur les TdR proposés pour les validateurs et sur le protocole relatif à la participation de la société civile. Il présentera une version mise à jour de ces documents au Conseil d'administration, en vue de leur adoption par voie de circulaire.

28-4-B Situation actuelle du projet pilote sur la propriété réelle

Dyveke Rogan rend compte des progrès accomplis concernant le projet pilote sur la propriété réelle. Parmi les 14 pays qui avaient à l'origine annoncé leur participation à ce projet, l'**Irak** s'est retiré et **Trinité-et-Tobago** a décidé de reporter la mise en œuvre du projet. Des progrès ont été enregistrés au **Libéria**, au **Togo** et en **Zambie**. Le **Nigéria** a adopté un processus en deux étapes : commencer par divulguer la propriété des entreprises, et ensuite leur propriété réelle, ce qui signifie qu'à l'heure actuelle ils ne mènent pas de projet pilote sur la propriété réelle. Dyveke Rogan ajoute que, tout en encourageant les pays à poursuivre la divulgation de la propriété réelle d'entreprises extractives, il est proposé de fixer une échéance pour ce projet à la mi-2015 afin de pouvoir l'évaluer. Les soucis rencontrés par les pays et qu'il

convient de résoudre incluent notamment la définition de la propriété réelle, la nécessité potentielle d'une base juridique et la sélection d'une agence pertinente responsable du processus.

Mack Dumba rapporte que la **République démocratique du Congo** a fait des progrès vers l'élimination d'obstacles juridiques et que le Groupe multipartite a convenu que tout propriétaire détenant un minimum de 3 % d'une entreprise fera l'objet d'une déclaration. Faith Nwadishi salue l'approche qui a été initialement adoptée au **Nigéria** mais souligne que des formations et ressources supplémentaires conséquentes seront nécessaires pour retrouver les propriétaires réels, surtout parmi les opérateurs nigériens. Brendan O'Donnell se félicite des progrès réalisés dans des pays tels que la **Mongolie** et le **Royaume-Uni**, qui ont incorporé des dispositions relatives à la propriété réelle à leur législation, et dit que les progrès au **Myanmar**, **selon lesquels les entreprises ont déjà commencé à divulguer les propriétaires réels sur demande sont encourageants**. Il exprime sa préoccupation quant aux délais envisagés pour les projets pilote, et ne recommande pas la poursuite d'études de cadrage prolongées. Il note que les progrès accomplis au Nigeria sont positifs mais qu'ils ne constituent pas pour autant une divulgation des propriétaires réels. Il met à disposition de tout Groupe multipartite qui le souhaite l'expérience acquise par Global Witness sur la manière d'aborder le dossier de la propriété réelle. Manuel Adamini fait ressortir que ce type d'information est utile aux investisseurs, car il peut aider à s'assurer du respect de diverses réglementations.

Actions

Le Secrétariat international continuera à suivre et à appuyer le projet pilote.

28-4-C Sierra Leone : Demande de prorogation de l'échéance de rapportage

Eddie Rich présente le document, en précisant que l'ITIE Sierra Leone a entamé le prochain cycle de déclaration et de rapportage, mais que la collecte de données s'est avérée difficile en raison de l'Ebola. La Sierra Leone a demandé à bénéficier d'une prorogation de six mois de la date limite pour la publication de son rapport ITIE. Jim Miller suggère qu'on accorde à ce pays une prorogation de durée indéterminée. Alan Knight se rallie à cette suggestion. Aucune objection n'est soulevée à l'idée d'offrir une prorogation de durée indéterminée à la Sierra Leone. Eddie Rich confirme que le libellé de la décision sera modifié pour refléter cet accord. Le Conseil d'administration approuve la recommandation de proroger la date limite de rapportage de la Sierra Leone en raison de l'épidémie de l'Ebola dans ce pays, en soulignant que la prorogation serait de durée indéterminée et liée à toute amélioration de la situation dans le pays.

Actions

Le Secrétariat international modifiera le libellé de la décision afin de rendre la prorogation de durée indéterminée.

La Présidente écrira au gouvernement de la Sierra Leone pour lui faire part de la décision du Conseil d'administration et lui exprimer son soutien et ses encouragements.

28-4-D Examen conjoint par le Secrétariat de l'ITIE et la Banque mondiale de l'assistance technique du FMDT pour l'ITIE : Projet de rapport Scanteam

Arne Disch présente¹ les principales conclusions de l'étude Scanteam. Il précise que cette étude est pour l'essentiel structurée en deux parties, qui traitent respectivement : 1) de l'assistance technique fournie aux pays mettant en œuvre l'ITIE et 2) du financement de cette assistance. Alors que les Règles de l'ITIE ont jusqu'ici servi à la fois d'arène et de modèle de collaboration pour l'action collective, la Norme ITIE exige un nouvel ensemble de capacités, explique-t-il. D'égale importance est la nécessité d'intégrer l'ITIE dans la gouvernance nationale par des processus de réforme et les systèmes de gouvernement. Arne Dische déclare que les prestataires d'assistance technique devraient songer à une approche régionale pour la canalisation du gros de l'assistance. Scanteam propose la mise en place de pôles régionaux d'expertise, le renforcement des capacités, et la fourniture d'orientations et d'apprentissage interactif. La Présidente indique qu'en passant d'une subvention unique, versée en une seule fois, à un programme plus englobant qui ferait un meilleur usage des ressources disponibles, il serait possible de libérer des ressources. Paulo de Sa ajoute que l'offre d'une assistance technique déborde du système de distribution de subventions et que la Banque mondiale souhaite rationaliser ses procédures afin de les insérer dans une approche intégrée maximisant les synergies entre les différents domaines de soutien le long de la chaîne de valeur.

Plusieurs membres du Conseil d'administration, dont Jim Miller, Manual Adamini et Alan McLean, commentent l'idée de créer des pôles régionaux. Il est recommandé que de tels pôles régionaux comportent des centres de connaissances, des groupes de réflexion, des universités et d'autres instances locales en tant que principales sources de formation. Il a cependant été souligné qu'il n'était pas possible de sous-traiter l'interprétation de l'ITIE et de ses priorités. Il est nécessaire de préserver le fragile équilibre atteint par le biais du processus multipartite au niveau du Conseil d'administration international et il ne faut pas ouvrir la voie à de nouvelles interprétations selon des agendas politiques des partenaires locaux. Il faut une supervision stricte à cet effet.

Jonas Moberg accueille favorablement les recommandations du rapport et suggère que ce projet de texte soit examiné par tous les comités du Conseil d'administration et que le Secrétariat international rassemble les commentaires recueillis afin de communiquer un retour d'information à Scanteam.

Actions

¹ Les diapositives de la présentation sont jointes à la Circulaire du Conseil d'administration n° 181.

Le Secrétariat international recueillera les commentaires des membres du Conseil d'administration afin de fournir un retour d'information à Scanteam au plus tard le 31 octobre.

28-5 Rapport du Comité de Validation

Brendan O'Donnell rapporte que le Comité de Validation a examiné les Examens du Secrétariat portant sur le Tchad et l'Indonésie et qu'il est parvenu à un consensus dans chaque cas. Il invite le Secrétariat à présenter les documents.

28-5-A Examen du Secrétariat : Tchad

Bady Baldé présente le document. La date limite pour la Validation du Tchad avait été fixée au 15 octobre 2012 à l'origine, mais en raison de difficultés dans le recrutement d'un validateur agréé, le pays a demandé un report de cette échéance. Lors de sa réunion à Lusaka en octobre 2012, le Conseil d'administration a reporté la date limite de Validation de six mois, au 23 mai 2013. Le rapport de Validation final, qui concluait que le Tchad n'avait pas satisfait à toutes les exigences, a été soumis au Secrétariat international le 23 mai 2013. Se ralliant aux conclusions du validateur, le Conseil d'administration a demandé l'exécution de mesures correctives sur les Exigences 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15 et a prié le Secrétariat international d'effectuer un examen au plus tard le 23 août 2014, en conformité avec les Règles ITIE (édition de 2011).

En réponse à la décision du Conseil d'administration, le Haut Comité National (HCN) a publié un nouveau plan de travail en décembre 2013, conformément aux dispositions de l'Exigence 5 de l'ITIE. En ce qui concerne les exigences de rapportage (9, 11, 12, 13, 14 et 15), le Tchad a publié son rapport ITIE 2012 en mars 2014. Plus important encore est le fait que le gouvernement a entrepris des réformes conséquentes pour lever les obstacles à la mise en œuvre, comme le prescrit l'Exigence 8. Ces réformes ont porté sur une consolidation du système d'enregistrement du gouvernement, ce qui a permis pour la première fois de suivre en temps réel le mouvement de recettes pétrolières et gazières annuelles d'un montant 2 milliards de dollars US. Le HCN a subséquemment invité le Secrétariat international à établir si les exigences ITIE résiduelles avaient été satisfaites.

Procédant à son examen en septembre 2014, le Secrétariat est parvenu à la conclusion que toutes les mesures correctives avaient été menées à bien et que les Exigences en souffrance avaient été satisfaites. Approuvant la conclusion du Secrétariat, le Comité de Validation a recommandé que le Tchad soit désigné Conforme aux Exigences de l'ITIE. **Le Conseil d'administration n'a pas de question à poser ou de souci à exprimer. Il se rallie donc à la recommandation du Comité voulant que le Tchad soit désigné pays Conforme à l'ITIE.** La décision du Conseil d'administration est exposée à l'Annexe A.

M. Ali A. Hamit E. Moutaye, Conseiller du Président du Tchad sur les questions minières, énergétiques et pétrolières, salue la décision du Conseil d'administration et réaffirme la volonté de son gouvernement de mettre en œuvre la Norme ITIE, particulièrement en vue de favoriser un environnement porteur pour l'exercice par la société civile de son rôle de partie prenante dans la mise en œuvre et la consolidation de

l'ITIE. Il informe le Conseil que le rapport ITIE 2013 du Tchad en cours de préparation contiendra des précisions sur : (i) les avances sur les ventes de pétrole, (ii) les financements et les subventions versés par les entreprises d'État, (iii) l'amélioration et l'extension des procédures d'octroi de licences, et (iv) la publication des licences et des contrats.

Actions

La Présidente écrira au gouvernement du Tchad pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

28-5-B Examen du Secrétariat : Indonésie

Brendan O'Donnell présente les résultats de l'Examen du Secrétariat concernant l'Indonésie, mentionnant la complexité du cas et l'exhaustivité de l'examen entrepris par le Secrétariat en consultation avec le Comité de Validation. Il souligne que le rapport ITIE de ce pays sur les hydrocarbures présente un exemple de bonne pratique, car il donne déjà des résultats par projet, comme le prévoit la Norme ITIE. En ce qui concerne le rapport ITIE sur le secteur minier, bien que l'Indonésie ne respecte pas à l'heure actuelle l'Exigence 11(a), les règles sont suffisamment souples pour permettre une Validation en vertu de l'Exigence 11(c) étant donné l'engagement pris par le gouvernement de traiter d'obstacles exceptionnels, tel que confirmé par les parties prenantes dans le pays et la région. Etant données ces circonstances exceptionnelles et avec ces mises en garde, le Comité de Validation est satisfait que le rapport donne un tableau exhaustif des revenus perçus par l'État. Brendan O'Donnell rappelle que le gouvernement indonésien a promulgué un décret qui étendra la portée du rapport sur les mines et encourage le nouveau gouvernement indonésien à tenir ses engagements vis-à-vis de l'ITIE, à savoir fournir des rapports exhaustifs de façon ponctuelle. Il recommande que la manière dont ces engagements seront tenus fasse l'objet d'un contrôle et qu'un calendrier soit mis en place pour que l'Indonésie puisse fournir un rapport minier exhaustif. Il conclut que le Comité de Validation recommande que l'Indonésie soit désignée Conforme aux exigences de l'ITIE.

Manuel Adamini demande à savoir pourquoi l'Indonésie est affectée de la couleur rouge dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre. Le Secrétariat explique qu'en dépit de la recommandation de désigner l'Indonésie Conforme aux Règles de l'ITIE, l'Initiative dans le pays est toujours aux prises avec des graves difficultés : gouvernement en transition, changements prochains au secrétariat local, retards dans la préparation du rapport ITIE 2012 qui doit être établi sous la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration avalise la recommandation et conclut que l'Indonésie est Conforme. La décision du Conseil d'administration est exposée à l'Annexe A.

La délégation indonésienne exprime sa reconnaissance pour cette décision du Conseil d'administration et rappelle que l'ITIE en Indonésie fait partie intégrante de sa politique de gouvernement transparent. En tant que telle, elle est devenue un point focal unique facilitant le dialogue entre les parties prenantes en vue de

promouvoir des réformes au sein d'un secteur extractif très étendu.

Actions

La Présidente écrira au gouvernement indonésien pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

28-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

28-6-A Évaluation de la demande de Candidature : Colombie

Pekka Hukka fait part de la décision du Comité de Candidature et de Sensibilisation de recommander au Conseil d'administration qu'il désigne la Colombie comme pays Candidat. Il invite le Secrétariat à fournir des précisions à ce sujet. Francisco Paris rappelle que la Colombie a annoncé sa ferme intention de mettre en œuvre l'ITIE lors de la Conférence mondiale de Sydney en mai 2013 et qu'elle s'y est préparée depuis lors. Le Comité a pris acte du fait que le Groupe multipartite colombien a décidé d'explorer les options pour incorporer une information de gestion environnementale aux futurs rapports ITIE du pays. Cette décision a été saluée par le Comité, qui a prié le Secrétariat international de suivre et de rapporter les progrès réalisés sur cette voie. Pour ce qui est de la mise en œuvre adaptée pour le processus de déclaration infranational, le Secrétariat a conclu qu'il ne serait vraisemblablement pas nécessaire d'adapter la mise en œuvre étant donné que le niveau des paiements infranationaux pourrait ne pas être significatif.

Les membres du Conseil d'administration se félicitent de l'approche innovante adoptée par la Colombie et souhaitent voir davantage d'apprentissages par les pairs entre les différents pays. L'UE réaffirme son engagement à appuyer la mise en œuvre du plan de travail de la Colombie. Manual Adamini dit que la mise en œuvre de l'ITIE en Colombie intéresse les investisseurs, car elle concerne les exportations de charbon vers l'Europe. Dani Kaufmann note qu'il est important d'évaluer les coûts environnementaux de l'extraction pour les parties prenantes en Colombie et qu'il convient de louer le Groupe multipartite qui a donné son accord pour que le Ministère des mines dirige un groupe de travail technique afin de mettre en place une méthodologie de divulgation des paiements liés à l'environnement et ce d'ici le 30 juin 2015. Le Conseil d'administration se réjouit de suivre ces progrès. Il note également une diversité impressionnante parmi les OSC qui participent au processus ITIE en Colombie mais note qu'il est capital d'accomplir des progrès quant à l'environnement porteur dans certaines régions ainsi que sur la sécurité des activistes au niveau local. Il recommande que l'on suive la situation de près. **Le Conseil d'administration se rallie à la recommandation du Comité d'admettre la Colombie en tant que pays Candidat à l'ITIE.** La décision du Conseil d'administration est exposée à l'Annexe A.

Actions

La Présidente écrira au gouvernement colombien pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

28-6-B Évaluation de la demande de Candidature : Royaume-Uni

Matthew Hedges, chargé d'affaires à l'ambassade du Royaume-Uni au Myanmar, est invité à faire une déclaration au nom du gouvernement britannique. Dans cette déclaration, il réitère la volonté de son gouvernement de prendre les devants en matière de mise en œuvre de l'ITIE. Ceci est reflété dans le fait que le Groupe multipartite Royaume-Uni a donné son accord pour une divulgation par projet, s'alignant ainsi sur les directives de l'UE et acceptant également d'inclure l'information sur la propriété réelle dans le premier Rapport de rapprochement. Il rappelle que les objectifs convenus reflètent les priorités domestiques et internationales du gouvernement britannique en ce qui concerne la pratique de la transparence et d'un gouvernement transparent.

Pekka Hukka présente le document au nom du Comité de Candidature et de Sensibilisation, qui recommande au Conseil d'administration de désigner le Royaume-Uni pays Candidat mettant en œuvre la Norme ITIE. Le Secrétariat apporte des éclaircissements sur le fait que le Groupe multipartite s'est penché sur les questions de confidentialité fiscale et sur le degré de désagrégation. Le Secrétariat salue la volonté du Royaume-Uni d'appliquer entièrement les dispositions relatives à la propriété réelle.

Plusieurs membres du Conseil d'administration soulèvent la question de la participation de parlementaires aux Groupes multipartites, en tant que membres du collège de la société civile. Jonas Moberg explique que les Statuts définissent les différents collèges, et que l'Exigence 1.3(f) de l'ITIE stipule comme suit :

Le Groupe multipartite doit rassembler toutes les parties prenantes appropriées, y compris, mais sans forcément s'y limiter, le secteur privé, la société civile, notamment les groupes indépendants de la société civile et d'autres groupes tels que les médias et les syndicats, ainsi que les entités de l'État concernées, qui peuvent également inclure des parlementaires.

Il en conclut que dans de nombreux cas, les parlementaires sont considérés comme faisant partie du collège de la société civile.

Michel Okoko note que la mise en œuvre de l'ITIE au Royaume-Uni soulève à nouveau la question de la représentation des pays de mise en œuvre et des pays de soutien à l'ITIE au Conseil d'administration. Jonas Moberg explique que trois pays de soutien sont devenus des pays de mise en œuvre : La Norvège, les États-Unis et le Royaume-Uni. Ces pays ont tous témoigné leur désir de continuer à faire partie du sous-collège des pays qui soutiennent l'ITIE.

Le Conseil d'administration accueille le Royaume-Uni comme pays Candidat mettant en œuvre l'ITIE. La décision du Conseil est exposée à l'Annexe A.

Actions

La Présidente écrira au gouvernement britannique pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

28-7 Rapport du Comité de Gouvernance

Alan McLean informe le Conseil d'administration des délibérations du Comité concernant l'introduction d'exigences pour les entreprises soutenant l'ITIE. Le Comité était parvenu à la conclusion que les dispositions actuelles des Statuts de l'ITIE, particulièrement celles de la Section 5.5, constituent des bases suffisantes pour s'assurer que tous **les collègues** se conforment aux Principes ITIE. Toutefois, il recevra volontiers les commentaires de tous les collègues sur le projet de lignes directrices de l'ITIE relatives aux collègues (section 7 de la Norme ITIE) et lance un appel à ce que tous veillent à la mise à jour et à l'adoption des lignes directrices. Le Comité fera rapport sur cette question lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Alan McLean informe également le Conseil d'administration de la discussion qui a été consacrée à la **disqualification judiciaire pour cause de conflits d'intérêts**. Le Comité n'a pas jugé nécessaire d'affiner la pratique actuelle sous la forme d'une politique explicite. Il appelle à des commentaires sur cette question. Marinke Van Riet évoque le questionnaire prévu sur la performance du Conseil d'administration lui-même.

Actions

Le Comité de Gouvernance recueillera les commentaires des collègues sur le projet de lignes directrices relatives aux collègues de l'ITIE pour la prochaine réunion du Conseil d'administration.

28-8 Projet de plan de travail 2015 du Secrétariat international

Jonas Moberg présente le document en soulignant que, comme de coutume, il s'agit d'un projet de texte devant être convenu en principe, sous réserve de commentaires supplémentaires de la part des membres du Conseil d'administration. L'actuel projet de texte a été étudié par le Comité des Finances et celui de Gouvernance. Le plan de travail proposé repose sur trois priorités centrales : l'appui à la mise en œuvre de la Norme ITIE ; le renforcement de la position de l'ITIE en tant que norme mondiale ; et le soutien à une gouvernance solide de l'Initiative. Jonas Moberg souligne que la mise en œuvre de la Norme ITIE constitue un processus exigeant et rappelle que l'effectif du Secrétariat international n'a que doublé alors que le nombre des pays de mise en œuvre a quadruplé.

Plusieurs membres du Conseil d'administration font remarquer que les temps sont à la rigueur budgétaire au sein de nombreux collègues, et ils invitent le Secrétariat à présenter, pour les années futures, différents scénarios budgétaires dans le cadre du plan de travail annuel. Il est souligné qu'en cumulé, la révision à mi-parcours du budget 2014, combinée à la proposition d'augmentation pour 2015 signifie une augmentation de plus de 20% par rapport au budget de référence 2014. Pekka Hukka salue l'exercice de perspective pluriannuelle qui est prévu pour 2015 et souligne la nécessité d'une mise à jour des indicateurs de

performance en conformité avec l'extension du champ d'application de l'ITIE inhérente à la Norme. Jonas Moberg rappelle que le Secrétariat a pris l'engagement de réviser les indicateurs clés de performance en 2015. Alan Knight fait remarquer que des questions comme les nouvelles sources de financement, telles que les organisations caritatives de soutien à des projets spécifiques ainsi que l'adoption éventuelle de clauses d'extinction sur les dispositions de financement courantes, doivent également être prises en considération. Jonas Moberg salue l'inclusion de projections financières à long terme. Manuel Adamini appelle à une meilleure intégration de tous les documents réguliers de l'ITIE, tels que le plan de travail, le budget, le Rapport d'avancement de la mise en œuvre et l'État des lieux de la sensibilisation, et offre son assistance à ce sujet. Jonas Moberg accueille favorablement cette proposition. Il est décidé que le Secrétariat proposera des options pour le budget 2015 ainsi qu'une perspective pluriannuelle, qui montrerait les choix à effectuer et l'impact sur les activités si le budget devait être gelé ou augmenté de seulement 5%. Le Comité des Finances examinera la proposition et le Conseil d'administration s'en saisira par la suite.

Actions

Les membres du Conseil d'administration communiqueront toutes remarques supplémentaires sur le plan de travail par courrier électronique.

Le Secrétariat international soumettra la version définitive du plan de travail à l'approbation du Conseil par voie de circulaire.

28-9 Rapport du Comité des Finances

28-9-A Mises à jour financières 2014 et budget 2014 révisé

28-9-B Budget 2015 : Changement proposé de méthodes comptables pour passer de la comptabilité de trésorerie à la comptabilité d'exercice

Natalia Yantsen présente le document du Conseil d'administration 28-9-A, relatif aux mises à jour financières, y compris les comptes préliminaires pour janvier-juin 2014 et le budget 2014 révisé, et le document 28-9-B, concernant le budget 2015, avec des précisions sur le passage de la comptabilité de trésorerie à la comptabilité d'exercice. Natalia Yantsen souligne que le Comité a recommandé l'adoption d'une augmentation budgétaire de 0,3 million de dollars US (8 %) par rapport à 2014, ainsi que le passage de la comptabilité de trésorerie à la comptabilité d'exercice à partir de 2015. Maria Inmaculada Montero-Luque propose que la recommandation du Comité soit approuvée, et informe le Conseil que la Suisse s'est engagée à soutenir le budget 2014 du Secrétariat international à raison de 200 000 dollars US. Un engagement pour le même montant est envisagé par le gouvernement suisse pour les exercices 2015 et 2016.

Le Conseil d'administration exprime également sa reconnaissance pour l'assistance fournie par Duncan Robertson, du CIMM, qui a conseillé le Secrétariat international sur ses pratiques comptables.

28-10 Réunions du Conseil d'administration en 2015 et Conférence mondiale de 2016

Eddie Rich présente le document en notant que, du fait de l'activité croissante entraînée par la préparation de la Conférence mondiale et des prescriptions des Statuts de l'ITIE, le Secrétariat recommande que la Conférence mondiale et l'Assemblée des membres soient tenues pendant le premier semestre de 2016. Michék Okoko, au nom des pays africains mettant en œuvre l'ITIE, suggère que la prochaine Conférence mondiale ait lieu en Afrique, plus exactement en Guinée Equatoriale. Jim Miller indique que si l'on choisit l'Indonésie, Djakarta serait une meilleure option que Bali. Maria Inmaculada Montero-Luque est d'avis que l'Amérique latine pourrait bien convenir à la tenue de la Conférence et permettrait d'assurer un équilibre géographique. Cela permettrait également d'encourager les pays de la région ALC à mettre en œuvre l'ITIE. Clare Short demande aux membres du Conseil d'administration de faire connaître leurs vues au Secrétariat international à propos des lieux et des thèmes possibles pour la Conférence.

Actions

Le Secrétariat affinera les options pour la tenue de la Conférence et en rendra compte au Conseil d'administration.

Le Secrétariat se chargera d'établir un groupe de travail sur la Conférence.

28-11 Divers

Jonas Moberg rapporte que la République du Congo a invité le Conseil d'administration à tenir sa prochaine réunion à Brazzaville. Le comité exécutif de l'ITIE RDC se réjouit de la possibilité d'être co-hôte et d'organiser la réunion du Conseil d'administration conjointement à Kinshasa et à Brazzaville. Jim Miller se dit en faveur de cette proposition et indique que Tenke Fungurume accueille favorablement la visite de membres du Conseil d'administration dans ses locaux. Certains membres du Conseil d'administration soulèvent des objections aux dates proposées des 17 et 18 février 2015, et demandent que d'autres dates soient formulées.

Actions

Le Secrétariat international demandera aux membres du Conseil d'administration de lui indiquer leur disponibilité pour la prochaine réunion en février et proposera des alternatives.

Participant List

Chair

The Rt. Hon. Clare SHORT

Countries

Implementing Countries

Mr Abdoul Aziz ASKIA, Permanent Secretary, Niger

Alt: **Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON**, Togo

Mr Florent Michel OKOKO, Chairman of the Executive Committee, Republic of Congo

Suppléant : **Mr Jeremy Mack DUMBA**, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Mr Gbehzohngar M FINDLEY, MSG Member, President Pro Tempore of the Liberian Senate, Liberia

Suppléant : **Mr Seth TERKPER**, Minister of Finance, Ghana

Mr Fernando Torres CASTILLO, National Coordinator, Peru

Suppléant : **Mr Alfredo PIRES**, Secretary of State for Natural Resources, Timor-Leste

Mr Shahmar MOVSUMOV, Executive Director, State Oil Fund, Azerbaijan

Suppléant : **Mr Bazarbaij NURABAEV**, Chairman, Committee of Geology and Subsoil Use, Ministry of Industry and New Technologies, Kazakhstan

Pays soutenant l'ITIE

Mr Mark PEARSON, Director General, External Relations, Science and Policy Integration, Natural Resources Canada, Canada

Suppléant : **Ms Mary WARLICK**, State Department, USA

Mr Pekka HUKKA, Ambassador, Ministry of Foreign Affairs, Finland

Suppléant : **Ms. Annemie WITTOCKX**, CSR, Economic trade missions, EITI & Global Compact, MFA, Belgium

Ms Maria Inmaculada MONTERO-LUQUE, Policy Officer, European Commission, Belgium

Suppléant : **Ms Marine de Carné DE TRÉCESSON**, Ambassador, Corporate Social Responsibility, Ministry of Foreign Affairs, France

Organisations de la société civile

Mr Gubad IBADOGLU, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Suppléant : **Ms Natalia YANTSEN**, Director, PA "Tax Standards Formation", member of the NSG Kazakhstan from dialogue platform of NGOs and NGO Coalition "Oil revenues - under the control of society", Kazakhstan

Ms Faith NWADISHI, Executive Director, Koyenum Immalah Foundation/National Coordinator Publish What You Pay, Nigeria

Suppléant : **Mr Brendan O'DONNELL**, Oil Campaign Leader, Global Witness

Mr Ali IDRISSE, Coordinateur National du ROTAB PCQVP, Niger

Suppléant : **Mr Jean Claude KATENDE**, Président National de l'ASADHO, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, coordinateur PCQVP, Democratic Republic of Congo

Mr Daniel KAUFMANN, President, Natural Resource Governance Institute (NRGI)
 Suppléant : **Mr Fabby TUMIWA**, Executive Director, Institute for Essential Services Reform (IESR), Indonesia

Ms Marinke van RIET, International Director, Publish What You Pay (PWYP)
 Suppléant : **Mr Matthew BLISS**, Director Extractives, Cordaid, the Netherlands

Companies including Investors

Mr Jean-François LASSALLE, Directeur Affaires publiques, Total, France Alt :

Ms Carine Smith IHENACHO, Vice President Legal, Statoil

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron

Suppléant : **Mr Guillermo GARCIA**, Head of Revenue Transparency, ExxonMobil

Mr Jim MILLER, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

Suppléant : **Mr Ian WOOD**, VP Sustainable Development, BHP Billiton

Ms Debra VALENTINE, Group Executive, Legal & External Affairs, Rio Tinto

Suppléant : **Mr Alan KNIGHT**, General Manager, Social Responsibility, ArcelorMittal

Mr Alan McLEAN, Executive Vice President, Tax and Corporate Structure, Royal Dutch Shell

Suppléant : **Ms Elodie GRANT GOODEY**, Head of Societal Issues and Relationships, BP (via SKYPE)

Mr David DIAMOND, Director Global Co-Head of ESG, Allianz Global Investors

Suppléant : **Mr Manuel ADAMINI**, Head of ESG-research, ACTIAM, Netherlands

Board Secretary

Mr Jonas MOBERG, Head of EITI Secretariat, Oslo

Observers

Ms Zainab AHMED, EITI Nigeria (NEITI) National Coordinator, Nigeria

Ms Kelly Suzanne ALDERSON, Communications Officer, World Bank

Mr Aasmund ANDERSEN, Revenue Development Foundation, Norway

Ms Silke ALBIN, Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie Internationale Rohstoffpolitik, Berlin

Mr Timurali AVGONOV, National Coordinator, EITI Tajikistan

Mr Ruslan BAIMISHEV, National Coordinator, EITI Kazakhstan

Mr Luke BALLENY, EITI Coordinator, International Council on Mining and Metals (ICMM)

Mr Gabriel BALEOS, Open Data, Philippines

Ms Vanda BOSCARATTO, Head of Commercial Section, Embassy of Italy, Yangon

Mr Edward BICKHAM, Consultant, International Council on Mining and Metals (ICMM)

Mr Kassongo BIN NASSOR, Director, Public Relations, Freeport McMoRan/Tenke Fungurume, Democratic Republic of Congo (DRC)

- Ms Edie BOWLES**, Senior Operations Manager, World Bank Myanmar
- Ms Vicky BOWMAN**, Director, Myanmar Centre for Responsible Business
- Ms Dorina CINARI**, National Coordinator, EITI Albania
- Ms Marie-Sybille CONNAN**, Senior ESG Research Analyst, Allianz Global Investors, France
- Ms Diana CORBIN**, Operations Officer, Donor Relations EITI, World Bank
- Ms Justine DE DAVILA**, Senior Extractives Adviser, Department for International Development (DFID), UK
Mr Le Bemadjjel DJERASSEM, Minister of Petroleum and Energy, Chad
- Mr Arne DISCH**, Managing Partner, Scanteam, Norway
- Ms Ingrid DANA**, Senior Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Norway
- Mr Paulo De SA**, Manager, Oil, Gas and Mining Policy Division, World Bank
- Ms Ambarsari Dwi CAHYANI**, National Coordinator, EITI Indonesia
- Ms Kerstin FAEHRMANN**, Head of Division, Energy, Infrastructure, Raw Materials, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany
- Mr Farid FARZALIYEV**, National Coordinator, EITI Azerbaijan
- Ms Alexandra GILLIES**, Natural Resource Governance Institute (NRGI)
- Mr Dylan GÉLARD**, Democratic Governance Division, Ministry of Foreign Affairs, France
- Ms Elda GUTERRES DA SILVA**, National Coordinator, EITI Timor-Leste
- Mr Matthew HEDGES**, Deputy Head of Mission, Embassy of the United Kingdom, Bangkok
- Mr Karybek IBRAEV**, National Coordinator, EITI Kyrgyz Republic
- Ms Emma IRWIN**, Technical Advisor, EITI Myanmar
- Ms Hidemi ISHIKURA**, Economic Security Division, Economic Affairs Bureau, Ministry of Foreign Affairs, Japan
- Ms Nurirdzuana ISMAIL**, Manager External, Petronas
- Ms Elvira JANTURAYEVA**, EITI Kazakhstan
- Mr Jurriaan J. JONGSMA**, Legal Counsel, Shell
- Mr Konah D. KARMO**, Acting Head of Secretariat, Liberia Extractive Industries Transparency Initiative (LEITI), Liberia
- Ms Asmara KLEIN**, EITI Programme Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), UK
- Ms Lena LINK**, Advisor, Sector Programme “Good Financial Governance”, GIZ, Germany
- Mr Declan MAGEE**, Team Leader Inclusive Growth & Livelihoods/First Secretary, DFID Burma

Ms Annie MAGNUS, adviser, Oil for Development, Norwegian Development Aid (NORAD)

Mr Gilbert MAOUNDONODJI, 1st Vice President of the EITI High National Council, Chad

Mr Rogier MARCHAND, Programme Manager, Extractives, Cordaid

Mr Kana NABIA, National Coordinator EITI, Chad

Ms Alessandra ORDENES, National Coordinator, EITI Philippines

Mr Rockson ORELLY, National Coordinator, EITI Solomon Islands

Mr Vidar OVESEN, Independent Consultant, Norway

Dr Emy PERDANAHARI, Head of EITI Indonesia Secretariat

Ms Cao PHUONG LAN, Ministry of Industry and Trade, Vietnam

Ms Haley RICE, Transparency and Governance Officer, Department of State, USA

Mr Meng SAKTHEARA, Secretary of State, Ministry of Mines and Energy, Cambodia

Mr Matthieu SALOMON, Asia-Pacific Project Manager, Natural Resource Governance Institute, Indonesia

Ms Umesha de SILVA, Policy Analyst, Natural Resource Governance, Thematic and Sectoral Policy, International Development, Canada

Mr Tsolmon SHAR, National Coordinator, EITI Mongolia

Mr Phichit SIMONE, Director of Mines, Department of Mines, Lao PDR

Mr Cheap SOUR, Director General, Ministry of Mines and Energy, Cambodia

Mr Ismael SUNGA, National Coordinator, EITI Papua New Guinea

Ms Margaret SUTHERLAND, Assistant Director, UK EITI Implementation, United Kingdom

Mr Phalthoun THIENGLAMAY, World Bank, Lao PDR

Mr Colin TINTO, Campaigner, Global Witness

Ms Tanja USTVEDT, Senior Adviser, Oil for Development, Norwegian Development Aid (NORAD)

Ms Erica WESTENBERG, EITI Policy Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Mr Alan WOLFE, TI WA Co-convenor & Consultant to TI's proposed 'Mining & Corruption' programme, Australia

Myanmar EITI representatives

Mr Htun Hla AUNG, Director General, General Administration Department, Ministry of Home Affairs

Mr Nyi Nyi KYAW, Director General, Forestry Department, Ministry of Environmental Conservation and Forestry

Mr Myo Myint OO, Managing Director, Myanmar Oil and Gas Enterprise, Ministry of Energy

Mr Win HTEIN, Director General, Department of Mines, Ministry of Mines

Mr Li HONGYUAN, Standing Deputy General Manager, CNMC Nickel Co., Ltd.

Mr Tin Thit, Sein YAUNG, SO (Green) ActivITIEs

Mr Htun Myint AUNG, 88 Generation (Peace and Open Society)

Mr Wong AUNG, Shwe Gas Movement

Ms Moe MOE, HTUN, Green Trust

Mr MOE, MEITI MSG CSO alternate

Mr Saw Moe MYINT, MEITI MSG CSO alternate

Ms Dau NOI, Myanmar

Mr Zaw WIN, Mining consultant, Myanmar

Ms Tin Su Su MAR, Pyo Pin

EITI International Secretariat

Mr Bady BALDE, Regional Director

Mr Sam BARTLETT, Regional Director

Mr Wouter BIESTERBOS, Regional Director

Mr Richard DION, Regional Director

Ms Shemshat KASIMOVA, Country Officer

Ms Leah KROGSUND, Administrative Manager

Mr Francisco PARIS, Regional Director

Mr Eddie RICH, Deputy Head of Secretariat

Ms Dyveke ROGAN, Regional Director

Annexe A : Décisions du Conseil d'administration sur le statut et les demandes de prorogation de pays individuels

Décision du Conseil d'administration concernant l'Azerbaïdjan

Le Conseil d'administration invite le gouvernement d'Azerbaïdjan à réaffirmer son engagement à collaborer avec la société civile et à garantir le maintien d'un environnement favorable à la participation de cette dernière à l'ITIE. Le Conseil d'administration demande en outre que le gouvernement et le Groupe multipartite en Azerbaïdjan prennent des mesures pour que la société civile puisse reprendre son rôle au sein du processus ITIE et accomplir les tâches prévues au plan de travail de l'ITIE, notamment en veillant à ce que les représentants de la société civile activement engagés dans le processus ITIE puissent :

- (i) Accéder librement à des financements, y compris à ceux de la Coalition ITIE, et en faire usage pour la poursuite de leurs activités. Plus particulièrement, le gouvernement est prié de s'assurer que la Coalition ITIE et ses membres et employés puissent accéder à leurs comptes en banque et enregistrer de nouvelles subventions accordées en soutien d'activités liées au processus ITIE et à la gouvernance des ressources naturelles, et d'éviter d'imposer toutes nouvelles restrictions aux activités des ONG en matière de gestion des ressources naturelles.
- (ii) S'exprimer librement sur le processus ITIE et faire connaître leurs vues sur la gouvernance des ressources naturelles sans crainte de représailles ou d'actes de harcèlement à l'encontre de membres de la société civile très engagés dans le processus ITIE. Plus particulièrement, le gouvernement est prié de faire en sorte que la Coalition puisse accéder librement à certains lieux pour y organiser des manifestations publiques liées à l'ITIE, et y mener des campagnes de sensibilisation et des débats intéressant le processus ITIE et la gouvernance des ressources naturelles.
- (iii) Organiser des formations, des réunions et des événements liés aux processus ITIE et à la gouvernance des ressources naturelles.

Le Conseil d'administration décide que l'étude des progrès de l'Azerbaïdjan dans l'exécution de ces actions sera évaluée d'une part sur le respect des exigences de l'ITIE tel qu'il apparaîtra dans le rapport ITIE 2013 de ce pays, et d'autre part sur l'application de la Norme ITIE. Le Conseil d'administration décide également qu'une Validation anticipée sera menée à partir du 1er janvier 2015 pour être achevée au plus tard au début de février 2015, afin d'être débattue lors de la réunion de février du Conseil d'administration. S'il ressort de la Validation que l'Azerbaïdjan a rempli toutes les exigences de l'ITIE, le pays conservera son statut de pays Conforme aux exigences de l'ITIE en accord avec l'Exigence 1.6(b). S'il ressort de la Validation que l'Azerbaïdjan a réalisé des progrès significatifs vers la Conformité sans avoir satisfait à toutes les exigences, l'Azerbaïdjan verra son statut réduit de celui de pays Conforme à celui de pays Candidat en accord avec l'Exigence 1.6(b). S'il ressort de la Validation que l'Azerbaïdjan n'a pas enregistré de progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE, l'Azerbaïdjan sera radié en accord avec l'Exigence 1.6(b). S'il ressort qu'un aspect significatif des Principes et des Exigences de l'ITIE n'est manifestement pas observé, le Conseil d'administration prononcera la suspension ou la radiation du pays en accord avec l'Exigence 1.7(a).

Décision du Conseil d'administration concernant le Tchad

*Le Conseil d'administration déclare le Tchad Conforme aux Exigences de l'ITIE au <15 octobre 2014>
En conformité avec la Norme ITIE :*

- *Le Tchad doit être revalidé dans un délai de trois ans. Cela signifie que la Validation commencera le <15 octobre 2017> ou antérieurement à la demande du Haut Comité National. La Validation sera menée conformément à la Norme ITIE.*
- *Les parties prenantes du processus pourront demander une nouvelle Validation à tout moment pendant cette période si elles pensent que le processus appelle à un réexamen. Du moment où existent des doutes valables sur le fait qu'un pays devenu Conforme aux Exigences de l'ITIE a laissé tomber sa mise en œuvre de l'ITIE à un niveau inférieur aux normes requises, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de ce pays qu'il subisse une nouvelle Validation ou s'expose au risque de radiation de l'ITIE.*
- *Conformément à la Norme ITIE, il est attendu du Tchad qu'il produise des rapports ITIE annuellement. Ces rapports doivent couvrir des données qui ne seront pas plus anciennes que l'avant-dernière période comptable complète. Le Tchad est tenu de publier son rapport ITIE 2013 au plus tard le 31 décembre 2015, comme le prescrit la Norme ITIE.*
- *Conformément à l'Exigence 7.2, le Tchad est tenu de publier un rapport annuel sur les activités de l'année précédente, exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport annuel pour 2014 doit être publié avant le 1er juillet 2015.*

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement du Tchad de son engagement soutenu et du leadership qu'il a assuré au profit de la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration félicite également le Haut Comité National de l'ITIE au Tchad pour les efforts et les approches innovantes qu'il a déployés dans la mise en œuvre de l'ITIE, y compris pour avoir élargi le champ d'application de l'Initiative de manière à y inclure les revenus du transit et du raffinage.

Le Conseil d'administration se félicite du renouvellement des membres du Haut Comité National et de l'élaboration d'un nouveau plan de travail en accord avec la Norme ITIE.

Décision du Conseil d'administration concernant l'Indonésie

Le Conseil d'administration déclare l'Indonésie Conforme aux Exigences de l'ITIE au <15 octobre 2014> En conformité avec la Norme ITIE :

- *L'Indonésie doit être revalidée dans un délai de trois ans. Cela signifie que la Validation commencera le 15 octobre 2017 ou antérieurement à la demande du Groupe multipartite. La Validation sera menée conformément à la Norme ITIE.*
- *Les parties prenantes du processus pourront demander une nouvelle Validation à tout moment pendant cette période si elles pensent que le processus appelle à un réexamen. Du moment où existent des doutes valables sur le fait qu'un pays devenu Conforme aux Exigences de l'ITIE a laissé tomber sa mise en œuvre de l'ITIE à un niveau inférieur aux normes requises, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de ce pays qu'il subisse une nouvelle Validation..*
- *Conformément à la Norme ITIE, il est attendu de l'Indonésie qu'elle produise des rapports ITIE annuellement. Ces rapports doivent couvrir des données qui ne seront pas plus anciennes que l'avant-dernière période comptable complète. L'Indonésie est tenue de publier son rapport ITIE 2012 au plus tard le 31 décembre 2014, comme le prescrit la Norme ITIE.*

- Conformément à l'Exigence 7.2, l'Indonésie est tenue de publier un rapport annuel sur les activités de l'année précédente, exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport annuel pour 2014 doit être publié avant le 1er juillet 2015.

En prenant cette décision, le Conseil d'administration a tenu compte de la complexité du secteur minier indonésien et des problèmes découlant des obligations de confidentialité fiscale. Le Conseil d'administration reconnaît que l'Indonésie a pris des mesures pour résoudre ces questions, notamment en délivrant des lettres de dérogation, en promulguant un décret interministériel visant à réduire les retards qui ont affecté la mise en œuvre de l'ITIE à ce jour, et en garantissant la pleine divulgation par le gouvernement de tous les revenus dégagés des secteurs pétrolier, gazier et minier en conformité avec l'Exigence 11 (Règles ITIE) et l'Exigence 4.2 (Norme ITIE). Le Conseil d'administration invite le gouvernement indonésien à étendre la couverture du rapprochement des paiements et revenus du secteur minier et suivra, dans les rapports ITIE 2012 et 2013, les progrès réalisés en vue de la pratique d'un rapprochement complet.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement indonésien et l'équipe de mise en œuvre de l'ITIE dans le pays de leurs efforts pour parvenir à la conformité avec les exigences de l'ITIE. Comme le prévoient les dispositions de transition, l'Indonésie est tenue de passer à la Norme ITIE dans les meilleurs délais possibles, et d'assurer la publication ponctuelle de ses rapports ITIE conformément à l'Exigence 2 de l'ITIE.

Décision du Conseil d'administration concernant la Colombie

Le Conseil d'administration admet la Colombie comme pays Candidat à l'ITIE à la date du 15 octobre 2014. Conformément à la Norme ITIE, la Colombie est tenue de publier son premier rapport ITIE dans les 18 mois de son accession à la Candidature, c'est-à-dire, d'ici au 15 avril 2016. Si son rapport n'est pas publié d'ici à cette échéance, la Colombie sera suspendue. La Validation commencera dans un délai de deux ans et demi de l'acceptation de sa Candidature, c'est-à-dire, d'ici au 15 avril 2017. Conformément à l'Exigence 1.6(c), le Groupe multipartite est tenu de publier un rapport d'activité annuel pour 2014 au plus tard le 1er juillet 2015.

Le gouvernement félicite le gouvernement et le Groupe multipartite colombiens pour avoir atteint ce jalon et pour l'implication de toutes les parties prenantes au cours des préparatifs à la candidature.

Le Conseil d'administration prend acte de la demande du Groupe multipartite à bénéficier de la modalité de mise en œuvre adaptée en ce qui concerne les paiements infranationaux, comme le prévoit l'Exigence 4.2(d). Le Conseil d'administration fait part de son appréciation pour ce repérage à un stade précoce des obstacles potentiels à l'exhaustivité du processus de déclaration. Le Conseil d'administration encourage le Groupe multipartite à examiner plus avant la matérialité des paiements en question au cours de son premier cycle de déclaration et de rapportage. S'il s'avère que les paiements infranationaux ne sont pas significatifs, il ne sera pas exigé qu'ils soient divulgués et rapprochés dans le rapport ITIE. Si le Groupe multipartite établit que ces paiements sont significatifs, le Conseil d'administration réexaminera la demande de mise en œuvre adaptée, ceci en tenant compte de toute information supplémentaire fournie par le Groupe multipartite quant au montant de ces flux de revenus par rapport au total des revenus, et quant à la manière dont le Groupe multipartite entend faire participer les entités administratives infranationales au processus de déclaration ITIE.

Décision du Conseil d'administration concernant le Royaume-Uni

Le Conseil d'administration admet le Royaume-Uni comme pays Candidat à l'ITIE à la date du 15 octobre 2014. Conformément à la Norme ITIE, le Royaume-Uni est tenu de publier son premier rapport ITIE dans les 18 mois de son accession à la Candidature, c'est-à-dire, d'ici au 15 avril 2016. S'il ne publie pas ce

rapport ITIE à cette échéance, le Royaume-Uni sera suspendu. La Validation commencera dans les deux ans et demi de l'accession du pays à la Candidature, c'est-à-dire au plus tard le 15 avril 2017. Conformément à l'Exigence 1.6(c), le Groupe multipartite est tenu de publier un rapport d'activité annuel pour 2014 au plus tard le 1er juillet 2015.

Décision du Conseil d'administration concernant la demande de prorogation de la Sierra Leone

Le Conseil d'administration fait droit à la demande du Groupe multipartite de la Sierra Leone de bénéficier d'une prorogation de l'échéance de publication du rapport ITIE 2012 en raison de l'épidémie de l'Ebola qui sévit dans le pays. Conformément à la Norme ITIE, le Conseil d'administration est satisfait que la demande du Groupe multipartite a démontré que celui-ci a accompli des progrès significatifs en vue de tenir l'échéance et que celle-ci a dû être reportée en raison de circonstances exceptionnelles, en l'occurrence l'état d'urgence qui a été décrété suite à l'apparition de l'épidémie.